

6927/17

(OR. en)

PRESSE 11
PR CO 11

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3523^e session du Conseil

Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

Questions relatives à l'emploi et à la politique sociale

Bruxelles, le 3 mars 2017

Présidents

Evarist Bartolo

Ministre maltais de l'éducation et de l'emploi

Helena Dalli

Ministre maltaise du dialogue social, de la protection des consommateurs et des libertés civiles

Michael Farrugia

Ministre maltais de la famille et de la solidarité sociale

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Semestre européen 2017	3
Coordination des systèmes de sécurité sociale	4
Sommet social tripartite	5
Renforcer les compétences des femmes et des hommes	5
Divers	6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

PÊCHE

– UE et Ghana - Négociations en vue d'un accord de partenariat de pêche	7
---	---

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Relations avec le Kazakhstan	7
– Représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Proche-Orient	7
– Détournement de fonds appartenant à l'État ukrainien	8

POLITIQUE COMMERCIALE

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Semestre européen 2017

Le Conseil a consacré un débat d'orientation (doc. [6265/17](#)) au **Semestre européen 2017**.

En mettant l'accent sur la mise en œuvre des recommandations par pays, il a examiné les moyens de renforcer l'accès au marché du travail et de réduire les écarts au sein de l'UE.

Les ministres ont souligné que la situation en matière sociale et d'emploi dans l'UE est en train de s'améliorer lentement.

Vers la fin de l'année 2016, l'UE a enregistré les taux de chômage les plus faibles depuis 2009. De la même manière, les taux de chômage des jeunes et de chômage de longue durée sont en baisse.

Dans le même temps, ces tendances positives ne sont pas uniformes dans l'ensemble de l'Union. Dans certaines régions, les taux de chômage restent élevés. En outre, le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté demeure préoccupant, en dépit de signes récents d'amélioration.

Ces dernières années, l'UE a été confrontée à de nombreux défis qui n'ont pas frappé tous les États membres de la même façon. Les États membres se sont employés à mettre en œuvre des politiques visant à remédier aux faiblesses structurelles.

Dans ce contexte, la mise en œuvre des recommandations par pays est de la plus haute importance. Lentement, l'UE progresse. Il est important de poursuivre et d'intensifier ces efforts pour atteindre une croissance économiquement durable et socialement inclusive dans l'ensemble de l'Union.

Le Conseil a adopté des conclusions (doc. [6885/17](#)) sur l'examen annuel de la croissance 2017 et le rapport conjoint sur l'emploi, qui traitent tous deux des priorités d'action dans les domaines de l'emploi et des politiques sociales.

Il a adopté le rapport conjoint sur l'emploi (doc. [6887/17](#)), qui donne un aperçu annuel des principales évolutions en matière sociale et d'emploi en Europe ainsi que des réformes entreprises par les États membres.

La Commission a présenté au Conseil un aperçu des rapports par pays pour 2017 (doc. [6318/17](#)).

Coordination des systèmes de sécurité sociale

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur un règlement modifié portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, en s'appuyant sur une note de la présidence (doc. [6269/17](#)).

Le débat avait pour objectif de définir dès le départ des orientations politiques, le groupe pertinent du Conseil ayant récemment entamé ses travaux.

La présidence a résumé le débat comme suit: il confirme qu'il est important et nécessaire de réviser la directive. Les ministres font preuve de volonté, d'intérêt et d'esprit de coopération mutuelle pour faire avancer ce dossier.

Les ministres ont souligné l'importance d'une bonne codification de la jurisprudence, d'une plus grande simplification et clarté des règles, de la sécurité juridique ainsi que de la transparence.

Le débat a également fait ressortir une absence d'accord sur une série d'éléments et de questions, notamment l'allongement de la durée d'indemnisation du chômage. L'indexation est une question particulièrement controversée qui suscite actuellement des points de vue divergents et contrastés.

Il apparaît clairement que différents éléments ayant trait à l'égalité de traitement et au détachement de travailleurs doivent faire l'objet d'une clarification plus poussée.

La présidence maltaise a réaffirmé qu'elle était déterminée à mener à bien les négociations relatives à cette proposition. Il est nécessaire de poursuivre les travaux et de parvenir à des compromis sur la voie à suivre.

Le nouveau règlement

La nouvelle proposition (doc. [15642/16](#)), présentée en décembre 2016, est destinée à mettre à jour et à moderniser les dispositions relatives à la coordination des systèmes de sécurité sociale européens. Elle renforcera la clarté juridique, établira une répartition juste et équitable de la charge et améliorera l'application des règles administratives en les simplifiant.

La proposition est axée, en particulier, sur l'accès aux prestations sociales dans quatre domaines:

- prestations de chômage,
- prestations pour soins de longue durée,
- citoyens mobiles économiquement non actifs et
- prestations familiales.

La Commission propose également de renforcer les règles administratives applicables à la coordination des systèmes de sécurité sociale pour les travailleurs détachés et de doter les autorités des États membres de meilleurs outils pour faire face à toute pratique déloyale ou à tout abus.

Sommet social tripartite

Le Conseil EPSCO a reçu des informations concernant la préparation du sommet social tripartite qui doit se tenir le 8 mars. Le thème principal du sommet est "L'avenir de l'Europe: tracer la voie vers la croissance, l'emploi et l'équité". Les trois thèmes secondaires portent sur les points suivants: i) rendre le travail financièrement avantageux afin de stimuler l'emploi et l'inclusion sociale; ii) les nouvelles formes de travail et l'avenir de l'industrie; et iii) le socle européen des droits sociaux et le rôle des partenaires sociaux.

Renforcer les compétences des femmes et des hommes

Le Conseil a adopté des conclusions (doc. [6889/17](#)) intitulées: "Renforcer les compétences des femmes et des hommes sur le marché du travail de l'UE". Les conclusions mettent en évidence l'importance d'un renforcement des compétences pour encourager la participation des femmes et des hommes au marché du travail.

Les conclusions sont fondées sur une note de recherche (doc. [6268/17 ADD1](#)) de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Divers

- La Commission a communiqué des informations au Conseil au sujet de sa communication intitulée "Des conditions de travail plus sûres et plus saines pour tous - Moderniser la législation et la politique de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail".
- La présidence a informé le Conseil de l'état d'avancement des discussions sur le détachement de travailleurs effectué dans le cadre de la prestation de services.
- La Commission a informé le Conseil du suivi de sa communication intitulée "Investir dans la jeunesse de l'Europe".
- Les présidents respectifs ont informé le Conseil des programmes de travail du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale pour 2017.
- La délégation portugaise a communiqué au Conseil des informations concernant la conférence internationale organisée par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU), intitulée "A sustainable society for all ages: Realising the potential of living longer". La conférence doit se tenir à Lisbonne les 21 et 22 septembre 2017.
- Un représentant de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) a communiqué au Conseil les principales conclusions de l'étude de l'institut sur les avantages économiques de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'UE.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

PÊCHE

UE et Ghana - Négociations en vue d'un accord de partenariat de pêche

Le Conseil a adopté une décision visant à autoriser la Commission à ouvrir des négociations au nom de l'UE en vue d'un accord de partenariat et d'un protocole dans le domaine de la pêche durable (APD) avec la République du Ghana.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec le Kazakhstan

Le Conseil a adopté les modalités de travail du conseil de coopération, du comité de coopération, des sous-comités ou tout autre organe spécialisé, institués par l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et la République du Kazakhstan. Le 26 octobre 2015, le Conseil a adopté une décision visant à renforcer le partenariat et la coopération entre l'UE et le Kazakhstan. L'UE et le Kazakhstan ont décidé de renforcer leur coopération sur tous les sujets d'intérêt commun et de s'employer à améliorer les conditions nécessaires à la poursuite de la coopération régionale en Asie centrale et au-delà.

Représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a prorogé jusqu'au 30 juin 2018 le mandat du représentant spécial de l'UE (RSUE) pour le processus de paix au Proche-Orient, M. Fernando Gentilini. Le RSUE a pour mandat de faciliter et de maintenir des contacts étroits avec toutes les parties au processus de paix et d'apporter une contribution active et efficace de l'Union aux actions et initiatives devant mener à un règlement définitif du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution fondée sur la coexistence de deux États. Le Conseil a alloué un budget de 1,825 million d'euros destiné à couvrir les dépenses liées au mandat du RSUE pendant la période allant du 1^{er} mars 2017 au 30 juin 2018.

Détournement de fonds appartenant à l'État ukrainien

Le Conseil a prorogé jusqu'au 6 mars 2018 le gel des avoirs de quinze personnes identifiées comme étant responsables du détournement de fonds appartenant à l'État ukrainien ou coupables d'abus de pouvoir causant une perte pour les fonds publics ukrainiens, à la suite du réexamen annuel des mesures restrictives. Une personne a été retirée de la liste. Ces mesures avaient initialement été mises en place en mars 2014, puis prorogées en mars 2015 et en mars 2016. Les actes juridiques ont été publiés au Journal officiel du 4 mars 2017.

POLITIQUE COMMERCIALE**Accord sur le commerce en aviation civile**

Le Conseil a approuvé la conclusion, au nom de l'UE, du protocole (2015) portant modification de l'annexe de l'accord relatif au commerce des aéronefs civils (doc. [6604/17](#) + [11018/16](#) + [11019/16](#)).

Les modifications se rapportent à la gamme des produits visés. Elles font suite aux modifications apportées en 2017 au système harmonisé de désignation et de codification des marchandises utilisé pour mettre en œuvre l'accord.

Le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion de l'accord le 17 février 2017.
